



Prise en charge des personnes âgées : une priorité du Conseil départemental

Sylvie Guignard, vice-présidente du Conseil départemental des Côtes d'Armor en charge des personnes âgées, a choisi le canton de Mûr-de-Bretagne, pour débiter ses visites sur le terrain des établissements pour personnes âgées du département. Ce mercredi 13 mai, accompagnée de Céline Guillaume et Loïc Roscouët, conseillers départementaux, elle se rend dans trois établissements : les Ehpad (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) du Quillio et de Corlay et l'Accueil de jour de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) de Corlay.

PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE : ETRE AU PLUS PRÈS DES ATTENTES

Sylvie Guignard souhaite connaître le quotidien des résidents et des personnels des Ephpad du département, afin d'être à leur écoute et de répondre aux besoins des professionnels et des acteurs de la prise en charge de la dépendance.

> Les Solidarités sont une compétence majeure du Conseil départemental des Côtes d'Armor. En 2015, 148 M€ sont consacrés à la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap. C'est le premier budget du Département.

Pour les années à venir, l'enjeu principal sera d'anticiper l'accroissement de la population vieillissante dans notre département. Dans les Côtes d'Armor, la population des plus de 75 ans est supérieure à la moyenne nationale (12 % contre 9,2 %) et sa croissance est plus dynamique qu'au niveau national.



> Ainsi, à l'horizon 2040, il est attendu 45 000 personnes âgées de plus de 75 ans supplémentaires dans le département, dont 23 000 auront plus de 85 ans. Dans ce contexte démographique, la dépendance est plus que jamais un sujet prioritaire pour notre département.

L'autre enjeu prioritaire pour le Conseil départemental est la **prise en charge des personnes âgées, qui souhaitent majoritairement vieillir à domicile**. Dans ce contexte, la professionnalisation de l'Aide à domicile est croissante.

> Pour Sylvie Guignard, vice-présidente du Conseil départemental, en charge des personnes âgées, les pistes de travail dans les semaines à venir seront :

- répondre aux besoins de prise en charge quel que soit le lieu de résidence des personnes âgées
- adapter l'offre d'accueil : Accueil de jour, Accueil temporaire, Accueil spécialisé pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- améliorer le délai d'instruction des dossiers APA (Allocation personnalisée d'autonomie)
- poursuivre la structuration de l'Aide à domicile, à travers les Services d'aide à domicile, afin de maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées dans leur cadre de vie
- continuer la mise aux normes et la rénovation des Ehpad.

ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES : L'ETAT DES LIEUX

Le département des Côtes d'Armor compte près de 9 400 places d'accueil réparties dans 113 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et 7 Unités de soins longue durée. Ces USLD accueillent 240 personnes âgées ayant un besoin en soin important 24 h sur 24.

A cela s'ajoute 790 places en Établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpa). La réforme de la tarification engagée par les établissements d'accueil pour personnes âgées depuis 2001 a conduit à la transformation d'une grande partie des maisons de retraite et foyers logements en Ehpad. Après cette réforme, seuls 16 établissements sont restés en Ehpa.

Le département compte également 21 Accueils de jour correspondant à une capacité de 170 places. 18 de ces Accueils de jour sont rattachés à un Ehpad ; 2 sont gérés par l'Aide à domicile en milieu rural (c'est notamment le cas de l'Accueil de jour de Corlay) et 1 par un Comité cantonal d'entraide.

- L'EHPAD DU COSQUER AU QUILLIO

C'est un établissement, géré par l'association Jean Marie de la Mennais, qui dispose de 85 places (dont 3 en hébergement temporaire) et 6 places en Accueil de jour. Des travaux importants de rénovation ont été menés jusqu'en fin d'année 2013 pour un montant de 3,2 M € (dont 85 000 € financés par le Conseil départemental) : dédoublement des chambres, installation de douches et mise aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ils ont permis de créer 21 chambres supplémentaires et une Unité d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie

d'Alzheimer ou apparentée (deux zones de 14 lits chacune).

Un Pôle d'activités et de soins adaptés (Pasa) de 14 places a été labellisé en 2012 par l'Agence régionale de santé (ARS). Il permet d'accueillir en journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, au sein d'un espace de vie spécialement aménagé rassurant, où les résidents bénéficient d'un accompagnement global et individualisé.

- L'EHPAD DE CORLAY

Cet établissement de statut "public autonome" dispose de 55 places, dont 2 places en hébergement temporaire. A la suite du départ de la précédente directrice en mars 2012, un rapprochement a été opéré dans le cadre d'un intérim de direction avec le Centre hospitalier de Quintin.

- L'ACCUEIL DE JOUR DE L'ADMR DE CORLAY

L'Accueil de jour de Corlay est une structure qui fonctionne depuis décembre 2012. Elle a vu le jour grâce à l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR), en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Corlay. Elle peut accueillir au quotidien dix personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentées. Trois Aide médicaux psychologiques assurent l'encadrement dans un environnement adapté, qui permet de mettre en place de nombreuses activités : ateliers mémoire, cuisine, travaux manuels...





Contact presse

Nolwenn Tirel

Tél. 02 96 62 62 19

Courriel. TIRELNolwenn@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse